

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

---

## Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 18 décembre 2007

### ORDRE DU JOUR

**Point 01 – Approbation du PV du Conseil de Communauté du 24 octobre 2007**

**Point 02 - Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des ressources**

02-01 – Nouvelle déchetterie – Avant projet détaillé, dépôt de permis de construire

02-02- Contrat ECO Emballage

**Point 03 - Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire**

03-01 - Action, en faveur de la Petite Enfance / Structure d'accueil à Sierentz avenants aux marchés /rectificatif

**Point 04 – Aménagement paysager de l'espace de service 55-57 rue Rogg Haas**

**Point 05 – Divers**

-----  
L'an deux mille sept, le 18 décembre à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 5 décembre 2007.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER suppléant de Jean-Georges WEBER de BRINCKHEIM

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

Pierre REY titulaire de KOETZINGUE

Jean-Louis LORRAIN titulaire de LANDSER

Lucien BRUNNER titulaire de MAGSTATT-LE-BAS

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLIARD titulaire de SIERENTZ

Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ

Bruno KWAST titulaire de SIERENTZ

Georges BISEL titulaire de SIERENTZ

Bertrand HARTMANN suppléant de Daniel HASSLER de STEINBRUNN-LE-BAS

Jean-Paul BISCH titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

André RIBSTEIN suppléant de Jean-Marc MUNSCH de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Gérard ISSNER titulaire de GEISPITZEN

Claude FREYTHERR titulaire de LANDSER

Secrétaire : M. Jean-Pierre MONROSE, Chargé de Mission

## **Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 24 octobre 2007**

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 24 octobre 2007 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

## **Point 02 - Protection et Mise en valeur de l'environnement**

### **02-01 - Nouvelle déchetterie avant projet détaillé**

Vu la délibération en date du 24 octobre 2007 point 04-01-04, par laquelle le Conseil de Communauté approuve le projet tel qu'exposé en ce qui concerne son fonctionnement général et le dispositif de quais,

Exposé

La Commission sur demande du Conseil s'est réunie pour exprimer au maître d'œuvre toutes les remarques nécessaires à l'élaboration d'un projet détaillé.

A cette réunion, ont également pris part les collaborateurs et collaboratrices de terrain qui gèrent les déchetteries.

Un certain nombre de préconisations ont ainsi été validées :

Transfert de gauche à droite de l'entrée du site du local du gardien ; ce local sera équipé de toilette et douche (également accessible de l'extérieur du local). L'espace disponible permet l'agrandissement du local de rangement.

Compte tenu du nombre d'emplacements de bennes à quai, il est préconisé d'ajouter une seconde benne pour le bois.

La place pour recevoir les bornes à verre est agrandie.

Le portail d'ouverture est coulissant et d'un seul tenant, l'installation de caméra de surveillance est souhaitée ; la voie de circulation a une largeur de 6 mètres et un passage piéton est prévu.

Le métré restant à faire, le coût estimatif est de l'ordre de 390.000 €

La demande du permis de construire n'est pas du ressort du maître d'œuvre et requiert l'intervention d'un architecte pour le permis de construire. Cette mission comprenant réunions préparatoires avec la Communauté de Communes et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, propositions, réalisations des documents nécessaires, 3D permettant d'apprécier l'insertion du projet dans l'environnement, a été confiée à Monsieur Jean François STREB Architecte DPL, 37 rue de Bâle 68370 Ranspach-le-Bas.

Suite à l'exposé en séance de Monsieur Jean-Pierre PETIT, Ingénieur DDAF, chargé de la maîtrise d'œuvre du projet et de Monsieur Jean-François STREB Architecte, et discussion,

il sera veillé, à l'intégration de l'ouvrage dans le site à travers notamment le règlement d'urbanisme et celui de la zone d'activité, au respect de la sécurité, à la qualité de l'isolation du local de gardiennage. Le métré restant à faire le coût estimatif est de l'ordre de 390.000 €HT

### **Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité**

**valide** l'avant projet détaillé tel qu'exposé et le dépôt du permis de construire

**reporte et effectue** les inscriptions nécessaires au budget 2008

**confirme** le lancement de la consultation en lots et forme appropriés

**habilite** Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir

### **02-02 - Organisation de la collecte et du traitement des déchets/Contrat avec ECO EMBALLAGE**

Vu le Contrat programme de durée passé avec ECO-EMBALLAGE pour une durée de 6 ans

Vu la délibération en date du 08 février 2007 Point 04, le Conseil de Communauté demande la prorogation du contrat programme de durée jusqu'au 31 décembre 2007

#### Exposé :

Ce contrat est établi sur la base du barème C arrive à échéance le 31 décembre 2007 il n'est pas possible de le proroger une seconde fois.

Afin de continuer à bénéficier des aides ECO-EMBALLAGE sur la valorisation des produits collectés.

### **Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité**

**Habilite** Monsieur le Président à signer un nouveau contrat programme de durée, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008, dans le cadre du barème D.

## **Point 03 – Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire**

### **03-01 - Action, en faveur de la Petite Enfance / Structure d'accueil à Sierentz avenants aux marchés /rectificatif**

- Vu la délibération du 22 février 2006 Point 02-01 approuvant l'avant-projet attribuant les marchés de travaux pour les lots 1 à 4 et 6 à 18
- Vu la délibération du 26 juillet 2006 Point 04 attribuant le marché de travaux pour le lot 5
- Vu la délibération en date du 6 juin 2007 point 05 portant sur les avenants

#### Exposé

Le Conseil de Communauté a approuvé par délibération du 06 juin, point 05, les avenants relatifs aux lots :

Lot 04 NORBA menuiserie extérieure .....	-1.730,00 €HT
Lot 07 LIEBERMANN chauffage ventilation.....	+ 4.732,02 €HT
Lot 11 MULTISOLS carrelage faïence .....	+ 1.330,00 €HT
Lot 12 MEYER menuiseries intérieures Bois.....	+ 3.445,00 €HT
Lot 13 CMS serrurerie.....	- 6.140,00 €HT
Lot 14 KWAST peinture .....	+ 703,00 €HT
Lot 16 AXIMA cuisine électroménager.....	- 760,00 €HT
Lot 17 CDRE sols souples.....	+ 5.556,20 €HT
Lot 18 BACH VRD aménagement extérieur .....	- 47.243,00 €HT

Sur la base des éléments en possession du maître d'ouvrage délégué en date du 6 juin 2007 lors de la transmission des avenants à la Trésorerie

Il s'avère que le montant de l'avenant au lot 12 MEYER menuiseries intérieures Bois est de 3.445,20 et non de 3.445,00 €HT, sur un montant initial de 35.500,70 €HT, soit + 0,20 €HT

Par ailleurs, un avenant de moins value ne figurait pas dans le tableau, il concerne le lot 10 POLYCHAPE chape pour un montant de -1.039 €HT.

#### **Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité**

#### **approuve**

la modification du montant du Lot 12 MEYER menuiseries intérieures Bois d'un montant soit + 3.445,20 €HT au lieu de 3.445,00 €HT,

l'avenant au le lot 10 POLYCHAPE chape pour un montant de -1.039 €HT

et leur signature par le Président de la SEMHA

## **Point 04 – Aménagement paysager de l'espace de service 55-57 rue Rogg Haas.**

- Vu la délibération en date du 8 février 2007, par laquelle le Conseil de Communauté approuve le projet d'aménagement de l'accès à l'espace de services réalisé
- Vu la délibération en date du 6 juin 2007 par laquelle le Conseil lance une consultation en procédure adaptée pour l'aménagement comprenant, accès à la structure d'accueil + accès à l'espace de services créé par la Com Com.

Exposé :

1) Les travaux engagés sont en voie d'achèvement. Ils vont de paire avec l'aménagement de la rue du Taffelweg.

Afin de simplifier la consultation et la réalisation des travaux, la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la rue du Taffelweg a été assurée par la Communauté de Communes en lieu et place de la Commune de Sierentz à la demande de cette dernière.

La dépense fait l'objet d'une tranche optionnelle figurant au marché pour un montant de 15.117,00€ HT et fait l'objet d'une demande de subvention

Le transfert des travaux, dépense et subvention à la commune de Sierentz, sera effectué une fois l'opération soldée.

2) L'aménagement de l'accès requiert la mise en place d'éléments paysagers non prévus par le maître d'œuvre à savoir,

engazonnement d'environ 420 m<sup>2</sup> (principalement Petite Enfance) + 85 m<sup>2</sup> de plantation et environ 10m<sup>2</sup> de dallage dans l'aire de jeu de la petite enfance pour y recevoir un local de rangement (type abri de jardin) pour le matériel nécessaire aux activités de plein air  
aménagement contrebas rue Rogg Haas environ 225m<sup>2</sup>  
le tout comprend préparation du sol, compost, plantations etc.

libre cours sera donné aux candidats pour l'établissement de leur offre à travers une consultation en procédure adaptée

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**approuve** ces deux opérations

**fait** les inscriptions budgétaires nécessaires, au moment opportun

**Pépinière :**

Le dossier complémentaire nécessaire à la labellisation du projet va être remis au Département.

**ETB :**

Conformément à la réunion du comité directeur d' ETB réuni le 24 septembre, un groupe de travail va être constitué pour traiter des sujets en ce qui concerne l'environnement. Pour mémoire, nos représentants sont au comité-directeur Monsieur Guy PICQUET et au Conseil consultatif, MM. BELLIARD et BURGET.

Il nous est demandé de nommer un représentant au sein du groupe de travail environnement.

**EDF :**

*Il apparaît plus que nécessaire d'intervenir auprès EDF afin de savoir qui fait quoi et la personne à contacter*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures 30.

